

**Etaient présents** : Claudine BOUGEARD, Jacqueline DEAN, Gisèle SIMON, Olivier TAILLEFER, Gilles BOVEROD, Jean-Charles RABOIS, Etienne LEROYER, Jean-Claude MALCAYRAN, Denise FAURE, Michèle DEFLISQUE.

**Absents excusés** : néant

**Absents non excusé(e)s** : Christelle LABRO

**Pouvoir** : néant

**Secrétaire de séance** : Jacqueline DEAN ;

**Date de la convocation** : 08 avril 2015,

**Ouverture de séance à** : 21 heures 07 ;

**Séance close à** : 0 heures 00 ;

### **1. Validation du Procès Verbal de la séance du 20 mars 2015 ;**

Après lecture le PV de la séance du 20 mars 2015 est mis au vote ; il est validé à l'unanimité.

### **2. Vote des subventions aux associations pour l'année 2015 ;**

**Délib 01/14-04-2015**

#### **Attribution des subventions aux associations pour 2015.**

**Le Maire** rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire au moment du vote du budget primitif de l'année, de voter les montants des subventions de fonctionnement allouées aux différentes associations qui en ont fait la demande, et ce afin de les aider dans l'organisation de leurs activités. A ce titre, au vu des comptes des différents demandeurs et compte tenu de la baisse des dotations de l'état pour 2015, Mme le Maire propose d'appliquer la même baisse aux aides allouées, soit -7.24% par rapport à celles attribuées en 2013 ; Mme Fauré et Mr Leroyer, présidents d'associations, ayant quittés la salle, Mme le Maire met au vote, pour l'année 2015 les attributions suivantes :

<b>Association</b>	<b>Montant de la subvention en euros</b>
ADIL 47	120
APE du RPI Tayrac/St-Maurin	1395
Club de l'Abbaye « Les Aînés Ruraux »	750
Comité des Fêtes	1395
Foot-Ball Club St-Maurinois	1860
Foyer Rural de St-Maurin	465
« Les Amis de l'Abbaye » patrimoine	2511
Prévention Routière 47	90
Restos du Cœur relais de Bon Rencontre	100
Société de Chasse St-Maurinoise	465
Bik'Cars Kustum et Decibel	800
<b>TOTAL :</b>	<b>9951</b>

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, approuve les montants de ces subventions ; dit que le montant total sera inscrit au **compte 6574 du budget primitif pour 2015** de la

**Compte Rendu Séance du Conseil Municipal du :****mardi 14 avril 2015 ;**

commune, et que les sommes correspondantes seront versées aux intéressés dès retour du budget de la Préfecture.

**Votants : 08 Pour : 08 Contre : 0 Abstention : 0**

**3. Vote des taux d'imposition des 4 taxes communales ;****Délib 02/14-04-2015****Vote du taux des quatre taxes pour l'année 2015.**

**Le Maire**, expose à l'Assemblée son intention que de ne pas voir les taux des quatre taxes, part communale, augmenter pour l'exercice 2015, en effet le contexte économique actuel ne permet pas d'augmentation et d'autre part les bases d'impositions notifiées pour 2015 sont en augmentation ce qui conduit, sans augmentation des taux, à un maintien du produit attendu.

Ainsi il apparaît que la pression fiscale par habitant est à ce jour suffisante et l'équilibre budgétaire est atteint avec le produit fiscal attendu, tel qu'il résulte de la notification des bases d'imposition prévisionnelles pour 2015.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, fixe les taux d'imposition pour l'année 2015 :

<b>Taxe</b>	<b>Bases notifiées</b>	<b>Taux votés</b>	<b>Produit attendu 2015</b>
taxe d'habitation	535 600	<b>9,24%</b>	49 489
taxe foncière bâti	369 000	<b>9,10%</b>	33 579
taxe foncière non bâti	51 000	<b>63,55%</b>	32 411
CFE	17 500	<b>15,15%</b>	2 651
<b>Produit attendu :</b>			<b>118 130</b>

**Le produit fiscal attendu de : 118.130 €** sera inscrit au budget primitif 2015 de la commune, compte 73111.

**Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0**

**4. Vote du budget primitif 2015 pour la commune ;****Délib 03/14-04-2015****Vote du Budget Primitif 2015 pour la commune**

Le Conseil Municipal, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2015 :

**Investissement**

Dépenses : **222 541,00**  
Recettes : **179 272,00**

**Fonctionnement**

Dépenses : **459 424,00**  
Recettes : **489 659,00**

**Pour rappel, total budget :****Investissement**

Dépenses : 293 162,00(dont 70 621,00 de RAR)  
Recettes : 293 162,00(dont 113 890,00 de RAR)

**Fonctionnement**

Dépenses : 459 424,00(dont 0,00 de RAR)  
Recettes : 489 659,00(dont 0,00 de RAR)

**Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0**

**5. Le point sur la trésorerie communale ;**

A ce jour la trésorerie communale s'établit à + 38.000 euros ; une subvention de 18.000 euros du Département pour l'aménagement de village, tranche 3 D16, ayant été perçue ;

**6. Questions et information diverses ;****Délib 04/14-04-2015****Achat de la dernière licence IV du village ;**

**Mme le Maire**, rappelle aux membres du conseil municipal que la dernière licence IV du village a cessé d'être exploitée depuis le 10 août 2012, date de la fermeture de l'établissement « La Table de l'Abbaye » et du départ de sa propriétaire.

S'ils ne sont pas utilisés les droits d'une licence IV s'éteignent au bout de 3 ans.

Mme le Maire précise que l'actuelle propriétaire fait l'objet d'une liquidation judiciaire et qu'elle a pris contact avec le mandataire en charge de cette affaire.

Afin de conserver une licence IV sur le village, Mme le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur le rachat de cette licence IV.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de se porter acquéreur de la dernière licence IV de la commune et ce pour un prix maximum de 4.000 euros ;
- inscrit au Budget Primitif 2015 les crédits nécessaires à cette acquisition ; section d'investissement, article 2088 ;

**Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0**

**Maison à colombages :** Mme le Maire rappelle le montant du devis établi pour la conservation de la charpente et de la toiture et précise qu'elle a répondu au mandataire judiciaire suite à la décision prise lors de la dernière séance du conseil du 20 mars 2015 en précisant que le conseil ne souhaitait pas se porter acquéreur ; à cela le mandataire judiciaire a répondu que le bien pourrait être acquis à l'euro symbolique et que au regard de son état de délabrement la situation sera quand même à gérer par la commune ; à ce titre Mme le Maire demande aux membres du

conseil de réfléchir de nouveau à cette offre et propose d'organiser une visite de l'immeuble.

- **Caserne des pompiers** : Mme le maire rappelle que la commune est répartie sur les deux centres d'intervention de Beauville et de la Sauvetat de Savères ; rappelle également que la caserne de La Sauvetat de Savères est vétuste et fait l'objet d'un projet de réhabilitation ; le constat actuel est le suivant : lors des appels au 18 c'est Beauville qui est le plus fréquemment sur les lieux ; à ce titre Mme le Maire informe qu'elle a écrit au président du SDIS pour demander le rattachement exclusif à la caserne de Beauville ;
- **Drains au terrain près du stade** : pour rappel les travaux d'enfouissement de la ligne HTA Valence-Montjoi ont eu lieu en début d'année 2012 et des drains ont été endomagés sur la réserve foncière communale ; un devis avait été établi et validé par l'entreprise Margueritat qui était intervenue ; les travaux compris dans ce devis n'ont pas pu être réalisés ; aussi Mme le Maire a fait établir deux nouveaux devis et les a transmis à l'entreprise qui elle-même a fait suivre à son assureur ; ce dernier a répondu que ce sinistre, pour diverses raisons et notamment au regard du délai écoulé, ne pouvait être imputé à l'entreprise Margueritat.
- **Travaux pont de Ferrussac et mur mitoyen commune/Courtin** : les travaux sont terminés ;
- **Station d'épuration** : l'acte d'achat du terrain pour le nouveau projet doit être signé ce jour par le Syndicat Eau47 et Mrs Fillâtre ;
- **Achat du lecteur de puces** : Gilles Boverod est allé à l'assemblée générale le 11 avril dernier et informe qu'il n'y a que 10 communes intéressées par cet achat ; aussi le prix sera plus élevé que prévu (95 euros) ;
- **PLU** : les photos sont terminées et l'on va relancer le cabinet d'études pour poursuivre la démarche ;
- **Intercommunalité : jugement du 18 mars 2015 portant retrait de la commune de St-Pierre de Clairac** ; suite à cela la commune de Castelculier a demandé son retrait elle aussi ; ce retrait a été validé en communauté de communes lors de la séance du 3 avril dernier ; les communes de la PAPS ont maintenant 3 mois à partir de cette date pour délibérer sur la validation du retrait de Castelculier ; ensuite le Préfet prendra un arrêté afin de déterminer la date effective du retrait ; à cela viendra s'ajouter la nouvelle organisation territoriale Loi Notre imposant un seuil de 20 000 habitants aux intercommunalités (avec une possibilité de tolérance à 12 500 habitants mais nous n'atteindrons pas ce seuil ;
- **Logement de Mr et Mme Meilleurat** : l'arrêté d'expulsion avec recours à la force publique est en cours de signature ;
- **SMERB (syndicat d'aménagement et d'entretien des berges de la Séoune)** : les modalités de calcul des participations communales sont en cours de révision ;

- **Rythmes scolaires** : pour l'activité jeux de société il conviendrait d'investir dans de nouveaux jeux et/ou équipements ;
  - **Rendez-vous est pris pour le samedi 9 mai 2015 à 9h30 pour une visite des différents bâtiments communaux dont la maison à colombages ;**
  - **La prochaine réunion du conseil est fixée au jeudi 21 mai 2015 à 21 h ;**
- 

**L'ordre du jour étant clos la séance est levée à 0h00  
Fait à Saint Maurin le 16 avril 2015 ;**

**Michèle DEFLISQUE, Maire ;**

**Jacqueline DEAN, Secrétaire ;**